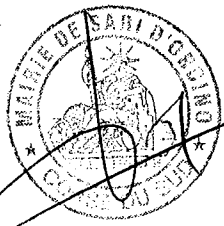


SEANCE DU QUINZE AVRIL DEUX MIL VINGT TROIS

<p>Nombre des membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents Au conseil Municipal</th><th>en exercice</th><th>qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>11</td><td>11</td><td>8</td></tr></tbody></table>	Afférents Au conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération	11	11	8	<p>L'an deux mil vingt trois Et le 15/04 à 17 heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence</p> <p>DE M. PINELLI Michel, Maire de la commune</p>
Afférents Au conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération					
11	11	8					
<p>Date de la convocation 07/04/2023 Date de l'affichage :</p>	<p>Présents : Michel PINELLI, Bernard CORTESE, Stéphan MATTEI, Marc PARAVISINI, José BORGHESI, José SANTONI, Jean - Claude CAHUZAC,</p> <p>Secrétaire de séance : Sébastien RAFINI</p> <p>Absents : Claude BLANC, Marie-Louise BOTTI, Jacques RAFINI</p>						
<p>Objet de la délibération :</p> <p>Approbation du Compte de gestion 2022</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :</p> <p>Et publication ou notification du :</p> <p>Signature et cachet</p> 	<p>Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écriture le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;</p> <p>1^{er} : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2022 au 31/12/2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;</p> <p>2^e : statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;</p> <p>3^e : statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;</p> <p>Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.</p> <p>AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.</p>						

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002703-20230415-2023-3-B-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023

Affichage : 17/04/2023

